

Communication brève

## Sexe des joueurs et blessures en handball : influence de l'arbitrage ?<sup>☆</sup>

### Sex of players and injuries in handball: Refereeing influence?

N. Souchon<sup>a,\*</sup>, F. Dosseville<sup>b</sup>, A. Traclet<sup>b</sup>, G. Coulomb-Cabagno<sup>c</sup>

<sup>a</sup> Laboratoire Amco, UFR STAPS, université d'Orléans, B.P. 6749, 45067 Orléans cedex 2, France

<sup>b</sup> Laboratoire Craps, UFR STAPS, université de Caen–Basse-Normandie,  
02, boulevard Maréchal-Juin, 14032 Caen cedex, France

<sup>c</sup> Laboratoire Cread, UFR STAPS, université de Rennes-2, 35044 Rennes cedex, France

Disponible sur Internet le 16 janvier 2008

#### Résumé

**Introduction.** – L'objectif de cette étude est d'examiner si l'arbitrage peut être évoqué afin de comprendre pourquoi les joueurs de handball se blessent plus que les joueuses.

**Synthèse des faits.** – Quatre-vingt-dix matchs au total de handball féminin et masculin ont été observés en prenant en compte les comportements irréguliers des joueurs sur les porteurs de ballon et les décisions arbitrales. Les comportements irréguliers effectués, ainsi que l'arbitrage, diffèrent en fonction du sexe.

**Conclusion.** – L'arbitrage plus sévère à l'encontre des joueuses pourrait contribuer à expliquer pourquoi elles sont moins agressives et se blessent moins que les joueurs.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

#### Abstract

**Introduction.** – The aim of this study was to examine whether refereeing may be evocated to explain why male handball players get injured more often than female players.

**Synthesis of the facts.** – A total of 90 handball matches, both men's and women's, were observed focusing on transgression play against players in possession of the ball and the resulting refereeing decisions. The aggressive behavior and refereeing differ according to the sex of the players.

**Conclusion.** – Female players are refereed more severely which may help to explain why they are less aggressive and get injured less frequently than their male counterparts.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

**Mots clés :** Arbitrage ; Blessure ; Handball ; Transgression

**Keywords:** Refereeing; Handball; Injuries; Transgression

#### 1. Introduction

Dans le cadre des sports collectifs de contact, un des objectifs des défenseurs est de gêner ou d'arrêter la progression des porteurs de ballon de l'équipe adverse. En handball, les joueurs disposent en théorie du droit d'accompagner de face leurs vis-à-vis avec les bras pliés. Toutefois, dans la réalité, on constate

que les joueurs effectuent des contacts irréguliers : i.e., des « pousser – repousser – percuter » et des « retenir – attraper – ceinturer » dans l'intention de porter un préjudice sportif à leurs adversaires ou de récupérer le ballon. Ces contacts irréguliers s'accompagnent très souvent de blessures pour les joueurs victimes et il est avéré que les joueurs se blessent davantage que les joueuses à différents niveaux de compétition [2,3]. Ce résultat peut s'expliquer par la manière dont les joueurs et les joueuses pratiquent le handball et leur niveau d'agressivité : e.g., les joueurs effectuent davantage de comportements irréguliers que les joueuses quel que soit le niveau de compétition [1]. De plus, l'arbitrage peut être évoqué dans la mesure où les arbitres

<sup>☆</sup> Présenté au colloque Sports et sciences, faculté des sciences et technique de Limoges, 9 mai 2007.

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [nicosouchon@wanadoo.fr](mailto:nicosouchon@wanadoo.fr) (N. Souchon).

ont pour mission de protéger l'intégrité physique des joueurs et des joueuses. Plus précisément, quand un joueur perd la possession du ballon, est neutralisé, manque sa passe ou son tir après avoir été attaqué irrégulièrement par un défenseur, les arbitres peuvent réparer le préjudice sportif vécu au travers d'une sanction sportive (e.g., jet de neuf mètres : l'attaquant démarre une nouvelle action à l'endroit de la « faute »). Par ailleurs, les arbitres peuvent directement sanctionner les agresseurs plus sévèrement d'un point de vue disciplinaire (e.g., deux minutes de suspension). L'objet des sanctions sportives et disciplinaires est de faire en sorte que les comportements irréguliers mis en œuvre par les joueurs ne soient pas « rentables » afin de les décourager à employer un « jeu dur ». Selon cette perspective, il est montré que l'arbitrage des joueuses de handball est plus sévère que l'arbitrage des joueurs au niveau régional [4]. Toutefois, cette étude ne s'est appuyée que sur 20 matchs de niveau régional et seules les décisions sportives étaient observées. Ainsi, l'objet de cette étude est de vérifier si l'arbitrage en fonction du sexe des joueurs est réellement plus sévère chez les joueuses en prenant en compte un nombre plus important de matchs, les différents niveaux de compétition et l'arbitrage sportif et disciplinaire.

## 2. Méthode

Quatre-vingt-dix matchs de handball au total ont été filmés et observés : 15 à chacun des niveaux départemental (excellence départemental), régional (prénational) et national (division 1) provenant de la pratique masculine et féminine ( $15 \times 3 \times 2$ ). Seuls les comportements irréguliers effectués par les défenseurs sur les porteurs de ballon dans le cadre des attaques organisées ont été observés [4]. De par leur moindre importance, les situations de « fautes d'attaquants » ont été exclues des observations [4]. Les critères d'observations dépendent strictement du règlement. Les comportements défensifs de Type 1 (pousser, repousser, percuter) et de Type 2 (ceinturer, retenir, attraper) sont considérés comme irréguliers selon l'application stricte du règlement. Les décisions sportives et disciplinaires relatives à ces comportements ont également été observées. Quatre matchs ont d'abord été observés par trois observateurs (auteur principal et deux entraîneurs experts). Les taux d'accord inter- et intra-observateur étant satisfaisants (coefficient  $\kappa$  entre 0,88 et 0,93), seuls deux observateurs ont poursuivi le reste des observations (l'auteur et un expert non informé des objectifs de l'étude : coefficient entre 0,86 et 0,94).

## 3. Résultats

Afin de découvrir si le nombre de comportements de Type 1 (CIT1) et Type 2 (CIT2), l'arbitrage sportif relatif au Type 1 et au Type 2, ainsi que l'arbitrage disciplinaire relatif au Type 1 et au Type 2 est différent en fonction du sexe des joueurs ; trois analyses multivariées de la variance (Manova) ont été effectuées avec le sexe des joueurs comme variable indépendante (pratique féminine versus masculine) :

Tableau 1

Moyennes, écart type et effets simples concernant les CIT1, les CIT2, les décisions sportives et disciplinaires relatives au CIT1, les décisions sportives et disciplinaires relatives au CIT2 en fonction du sexe des joueurs

	Joueuses	Joueurs	F(2,87)	p
CIT1	76,6 (31,8)	95,8 (32,85)	7,94	<0,01
CIT2	53,7 (16,3)	48,3 (11,78)	3,18	NS
SS CIT1/CIT1	0,35 (0,1)	0,30 (0,14)	4,31	<0,05
SS CIT2/CIT2	0,71 (0,09)	0,63 (0,09)	16,3	<0,001
SD CIT1/CIT1	0,02 (0,01)	0,03 (0,02)	0,81	NS
SD CIT2/CIT2	0,06 (0,04)	0,07 (0,05)	0,9	NS

SS : sanctions sportives ; SD : sanctions disciplinaires ; CIT1 : comportements irréguliers de Type 1 ; CIT2 : comportements irréguliers de Type 2.

- les deux types de comportements irréguliers (CIT1 et CIT2) (Wilks's  $\lambda = 0,89$ ,  $F(2,87) = 5,00$ ,  $p < 0,01$ ),
- les sanctions sportives relatives aux CIT1 et CIT2 (Wilks's  $\lambda = 0,82$ ,  $F(2,87) = 9,16$ ,  $p < 0,001$ ),
- les sanctions disciplinaires relatives aux CIT1 et CIT2 (Wilks's  $\lambda = 0,98$ ,  $F(2,87) = 0,72$ , NS).

Les moyennes obtenues et les effets simples concernant chaque variable dépendante sont présentés dans le [Tableau 1](#).

## 4. Discussion

Nos résultats montrent que les joueurs effectuent davantage de CIT1 (e.g., pousser) que les joueuses. Ce résultat confirme les résultats obtenus par ailleurs [1] qui montrent que globalement les joueurs sont plus agressifs que les joueuses. Par ailleurs, les CIT1 sont moins sanctionnés sportivement chez les joueurs, mais autant sanctionnés disciplinairement que les femmes. Ainsi, les joueurs pourraient effectuer davantage de CIT1 que les joueuses, car ces comportements permettraient d'opérer sur la performance motrice de leurs adversaires et seraient moins coûteux que chez les joueuses. Néanmoins, les joueurs et les joueuses effectuent autant de CIT2 alors que ces comportements sont très rentables sportivement (e.g., neutralisation facile de l'adversaire) et également moins coûteux chez les joueurs que chez les joueuses (i.e., moins sanctionnés sportivement et autant disciplinairement). Il semble ainsi que les CIT1 soient davantage « normalisés » dans la pratique du handball que les CIT2. En effet, joueuses et joueurs confondus, les CIT2 d'un point de vue sportif ( $M = 0,67$ ,  $ET = 0,104$  versus  $M = 0,327$ ,  $ET = 0,128$  ;  $t(90) = 22,23$ ,  $p < 0,001$ ) et disciplinaire ( $M = 0,067$ ,  $ET = 0,055$  versus  $M = 0,026$ ,  $ET = 0,02$  ;  $t(90) = 6,94$ ,  $p < 0,001$ ) sont davantage sanctionnés que les CIT1. De fait, bien que les CIT2 puissent opérer fortement sur la performance motrice de leurs adversaires (e.g., les « neutraliser ») et être moins sanctionnés dans la pratique féminine, les joueurs et les joueuses pourraient éviter d'effectuer des CIT2 dans la mesure où ils demeurent très sanctionnés sévèrement. En revanche, ils pourraient effectuer plus de CIT1. L'arbitrage semble donc lié aux CI des joueurs et pourrait contribuer à expliquer leurs blessures.

**Références**

- [1] Coulomb-Cabagno G, Rasclé O. Team sports players' aggression as a function of gender, competitive level, and sport type. *J Appl Soc Psychol* 2006;36(8):1980–2000.
- [2] Hoeberigs JH, Van Galen WC, Philipsen H. Pattern of injury in handball and comparison of injured versus noninjured handball players. *Int J Sports Med* 1986;7(6):333–7.
- [3] Langevoort, G, Myklebust, G, Dvorak, J, Junge, A. Handball injuries during major international tournaments. *Scand J Med Sci Sports*, 2006 (online Early Articles).
- [4] Souchon N, Coulomb-Cabagno G, Tractlet A, Rasclé O. Referees' decision making in handball and transgressive behaviors: influence of stereotypes about gender of players? *Sex Roles* 2004;51(7–8): 445–53.